



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du jeudi 4 octobre 2012

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

33-2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vous le savez, nous pensons que ce syndicat est très important pour notre commune et plus largement pour la CASA, c'est pour cela que nous pointons avec regret le peu d'empressement des élus à siéger aux quelques réunions du syndicat.

Nous prenons acte de l'implication de son président, Monsieur le Maire de Châteauneuf, et apprécions son action pour dépolluer les sites et les cours d'eau. Malheureusement, on est encore loin du compte.

Si la Brague arrive à garder une présence animale il n'en est rien de ses affluents pollués non seulement par divers déchets y compris d'entreprises, mais aussi par des rejets de produits toxiques. Le SIAQUEBA devrait bénéficier de plus de moyens afin qu'une action préventive et répressive, efficace, puisse enfin exister.

Bravo pour la lutte victorieuse contre les espèces invasives, que ce soit la Jussie qui empêche les poissons de se reproduire, que ce soit l'ailante glanduleux qui prolifère à Biot, que ce soit le Buddeia de David qui pullule sur la Valmasque, tous ont été éradiqués.

Enfin, je terminerai par un bémol. Il est important pour la lutte contre les inondations et pour la continuité piscicole que le passage busé sous l'autoroute soit réaménagé. Je constate que l'étude préalable des travaux toujours pas effectués est financée par le SIAQUEBA avec l'aide de l'Agence de l'eau et de la Région. Il me semble que la moindre des choses serait que Escota paie tout ou partie de cette étude.